

# MOTS D'ORDRE

BULLETIN DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Nouveaux diplômés ..... 2

Programme de  
surveillance générale ..... 2

Mot de la secrétaire  
de l'Ordre ..... 3

Avis de décès ..... 3

Nouveaux membres ..... 4

## MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chers membres,

Premièrement, j'aimerais vous souhaiter une très belle année 2010 remplie de santé, de paix et de bonheur! Autant du côté personnel, familiale que professionnel!

AVRIL 2010

Comme à chaque année, l'Ordre prépare un dépliant d'information pour le mois d'avril, soit le mois de la santé dentaire au Québec.

Cette année, l'Ordre veut cibler les adultes actifs de 55 ans et plus et l'outil éducatif sera sous la forme de brochure d'une quinzaine de pages sous le thème : « La santé buccodentaire : un investissement pour une vie de qualité. »

### FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Sûrement que vous vous rappelez qu'en avril 2008, l'Ordre a adopté une politique de formation continue, laquelle mentionnait que chaque hygiéniste dentaire se devait de faire annuellement vingt (20) heures de formation continue, dont cinq (5) étaient accordées pour la lecture scientifique.

Je vous rappelle que l'objectif général de cette politique s'inscrit dans la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et plus particulièrement dans le rôle qu'il doit jouer en regard de la compétence professionnelle de ses membres.

Nous sommes présentement à la vérification des dossiers de tous les membres et au premier bilan, nous sommes à même de constater que la très grande majorité des hygiénistes dentaires ont atteint et souvent même dépassé l'objectif de vingt (20) heures.

Je tiens donc à vous féliciter pour votre très grand professionnalisme et votre grand souci d'actualiser vos connaissances. Bravo!

Alors, si vous voulez participer, nous vous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire accompagnant ce Mots d'Ordre afin de nous faire connaître l'activité que vous aurez prévue et pour que nous puissions vous faire parvenir le nombre suffisant de brochures.

De plus cette année, afin de répondre à votre demande, la brochure en question sera présente sur le site de l'Ordre pour consultation seulement, et ce, à partir du 9 février. Ainsi, vous pourrez planifier votre activité en conséquence.

En terminant, je vous prie de bien vouloir lire attentivement les renseignements se rapportant à tout ce qui touche votre renouvellement de cotisation exigé d'ici le 31 mars 2010.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Pour tout commentaire : [jcote@ohdq.com](mailto:jcote@ohdq.com)  
Tél. : 514 284-7639, poste 208



Ordre des  
hygiénistes dentaires  
du Québec

1155, rue University, bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7  
[www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)

Tél. : 514 284-7639  
1 800 361-2996  
Télé. : 514 284-3147

PP: 40009269

Retourner toute correspondance  
ne pouvant être livrée au Canada à:

OHDQ  
1155, rue University, bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7

## FÉLICITATIONS!

Chers membres,

Nous tenons à exprimer nos plus vives et sincères félicitations aux 25 diplômés du Collège de Maisonneuve qui ont reçu, le 27 novembre dernier, une attestation d'études collèges (AEC) en techniques d'hygiène dentaire. Une première au Québec!

En effet, grâce à la formule de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Collège de Maisonneuve, en partenariat avec l'OHDQ, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Emploi-Québec, 20 femmes et 5 hommes de 10 nationalités différentes, venant de pays tels l'Algérie, la Colombie, le Liban et le Pérou, ont obtenu leur permis de pratique au Québec.

### BRAVO MESDAMES ET MESSIEURS HYGIÉNISTES DENTAIRES!

## PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2010-2011

Lors de la réunion régulière du Conseil d'administration du 29 janvier 2010, les administrateurs ont reconduit le programme de surveillance générale devenu effectif en 2005, pour le prochain exercice.

### I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

### II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

### III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre, une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession ;

- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les faiblesses observées.

### IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

### V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;  
Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;  
Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

### VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

Par région, selon le code postal.

## MOT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

C'est avec une grande fierté que j'ai accepté le poste de secrétaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec en septembre dernier. Après quelques mois seulement, je peux d'ores et déjà affirmer qu'il est très enrichissant de travailler au sein de l'OHDQ grâce au professionnalisme de ses employés et des hygiénistes dentaires.

Le rôle principal du secrétaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est de veiller à la cohésion et à l'harmonisation des processus de protection du public tout en assurant la conformité aux lois et règlements auxquels est soumis l'OHDQ. Également, le secrétaire de l'Ordre soutient les activités du Conseil d'administration (C.A.), du Comité exécutif (C.E.), de la présidence ainsi que des divers comités de l'Ordre.

Voici donc les premiers sujets d'intérêt à vous communiquer :

### L'obligation de bien indiquer votre domicile professionnel

De nombreux changements ont été apportés au *Code des professions*, notamment sur la notion du domicile professionnel. C'est l'article 60 du *Code des professions* qui définit la notion de domicile professionnel. Dorénavant, le choix du domicile professionnel doit être fait en fonction des critères du *Code des professions*. Pour vous guider, voici donc les critères et les obligations qui y sont indiqués :

- 1) Tout professionnel doit élire domicile en faisant connaître au secrétaire de l'ordre dont il est membre le lieu où il exerce principalement sa profession, dans les trente jours où il commence à exercer celle-ci. *Par exemple* : si vous exercez votre profession d'hygiéniste dentaire à Montréal mais que votre résidence est en Montérégie, vous n'avez aucun choix : votre domicile professionnel est à Montréal.
- 2) Par contre, si vous n'exercez pas votre profession comme hygiéniste dentaire mais que vous êtes membre inscrit, vous avez le choix d'indiquer votre lieu de résidence ou de votre travail principal. Le domicile ainsi élu constitue donc votre domicile professionnel. *Par exemple* : si vous n'exercez pas votre profession d'hygiéniste dentaire mais que vous travaillez à Montréal et que votre résidence est en Montérégie, vous avez le choix de faire l'élection de domicile, soit à Montréal, soit en Montérégie.

3) Vous devez faire connaître au secrétaire tous les autres lieux où vous exercez votre profession.

4) Vous devez aviser le secrétaire de tout changement dans les trente (30) jours du changement.

### Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Le projet de loi no 86, (*Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*), a été adopté en juin 2006. Comme ordre professionnel, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est soumis à ces nouvelles règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. C'est la présidente de l'Ordre qui est responsable des demandes d'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Ainsi, certains documents ont désormais un caractère public :

- Les renseignements indiqués au tableau de l'Ordre :
  - le nom de l'hygiéniste dentaire,
  - la mention de son sexe,
  - le nom de son bureau ou le nom de son employeur,
  - l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile professionnel,
  - l'année de sa première inscription au tableau et celle de toute inscription ultérieure,
  - la mention de tout certificat, permis, accréditation ou habilitation que l'Ordre a délivré,
  - la mention que l'hygiéniste dentaire a déjà été radié ou que son droit d'exercer des activités professionnelles est ou a été limité ou suspendu et finalement,
  - la mention du fait que l'hygiéniste dentaire a été radié ou déclaré inhabile.

En conséquence, si vous avez choisi votre résidence comme domicile professionnel, nous serons dans l'obligation de rendre ces renseignements publics.

## AVIS DE DÉCÈS

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de madame Lyne Trottier, HD, diplômée du Cégep de Trois-Rivières, survenu le 23 octobre dernier.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de madame Marie-Josée Chagnon, HD, enseignante au Cégep de Maisonneuve, survenu le 20 novembre 2009.

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de madame Geneviève Lapière, HD, diplômée du Cégep de Maisonneuve, survenu le 22 décembre dernier.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à leurs familles, leurs amis et leurs collègues hygiénistes dentaires.

## BÉNÉVOLE RECHERCHÉ(E)

Vous aimez naviguer sur Internet et vous aimeriez partager vos trouvailles avec vos collègues. Cette opportunité est pour vous. L'OHQ recherche un(e) hygiéniste dentaire ou un(e) étudiant(e) en techniques d'hygiène dentaire pour écrire la rubrique

« Explo virtuel » de notre magazine scientifique *L'Explorateur*. Veuillez communiquer avec madame Karyne Bédard au 514 284-7639 ou 1 800 361-2996, poste 206, pour de plus amples renseignements.

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 17 SEPTEMBRE ET 27 NOVEMBRE 2009

### Inscriptions

Amy Langlois  
Andréanne Delorme  
Anik Lessard  
Ann Robitaille  
Annie St-Germain  
Badia Benchehla  
Caroline Perron-Dumais  
Chantal Bissonnette  
Chantal Provençal  
Chrissy Skelhorn St-Jean  
Fadila Hessini  
Fatima Ait Mesbah  
Fatima Begui  
Georges Bechara  
Ghizlane El Ouarari  
Irayma Sofia Collante Doria  
Jessica Campeau  
Joannie Archambault  
Joumana Succari  
Judith Kiss  
Karima Bouherour  
Karine St-Onge  
Karla Maria Villanueva Oscio  
Kayla-Kristal Champagne  
Kristine Després  
Labris Abrous  
Leticia Contreras  
Lynda Djellal  
M'Hamed Zaikh  
Maria Yolanda Navarro Rizo  
Marie-Pier Breton  
Mylène Savard  
Myriam Cielo Pérez Osorio  
Myriam Gamache  
Nadim Sayed Hassan  
Patricia Rocio Carpio Zavala  
Quynh Nhu Do Nguyen  
Roland Hérou  
Roxana Berevoescu  
Roxanne Paquin  
Salima Nehari

Sandrine Lopez  
Sarah-Ann Cloutier  
Soraya Mekideche  
Stéphanie Nadeau  
Valéry Joly-Lemay  
Vanessa Ines Rodriguez  
Vanessa Thibodeau  
Willy Daniel Ramos Jiménez

### Réinscriptions

Amal Lakhssassi  
Annie Généreux  
Annie Tremblay  
Audrey Raymond  
Carole Dessureault  
Caroline Charest  
Caroline Gagnon  
Caroline Maillot  
Claudie Girard Gendron  
Dominique Genois  
Fabiola Lormestoire  
France Cauchon  
Gail Bubelis  
Geneviève Forcier  
Geneviève Varin  
Isabelle Lefebvre Dalpé  
Isabelle Paradis  
Isabelle Vachon  
Johanne Roy  
Julie Campeau  
Julie Caron  
Julie Gagnon  
Julie Martin  
Julie Ricard  
Karine Gaudette  
Karine Lafontaine  
Katie St-Pierre  
Kimberly Moldock  
Louane Arsenault  
Marie-Claude Gagnon  
Marie-Claude Leclerc  
Marjolaine Gélinas

Martine Lallemand  
Mélanie Cartier  
Mélanie Charbonneau  
Mélanie Desrosiers  
Nancy Fournier  
Pascale Gagnon  
Pascale Gobeil  
Roxan Grenier  
Roxane Demers  
Sandra Fecteau  
Sandra Léonard  
Sonia Lévesque  
Sophie Boisselle  
Sylvie Groulx  
Thi-Bich-Phuong Pham  
Tinoosh Dibamehr  
Valérie Cousineau  
Véronique Buist  
Véronique Demers  
Véronique Laplante  
Vicky Marcoux

### Mots d'Ordre FÉVRIER 2010

#### RÉVISION

Elizabeth McDermott  
Secrétaire administrative

#### Impression

Imprimerie FL Chicoine

#### TIRAGE

5300 exemplaires  
Convention poste publication  
No : 40009269  
Bibliothèque Nationale  
ISSN 1203-2492